

Ugrekheldze, Mindia

[Original : anglais]

Note verbale

L'ambassade de Géorgie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et, faisant référence à la note de celui-ci n° ICC-ASP/13/SP/06 en date du 18 février 2014, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement géorgien a décidé de proposer la candidature du juge et professeur Mindia Ugrekheldze à l'élection des juges de la Cour pénale internationale qui aura lieu à New York, du 8 au 17 décembre 2014, pendant la treizième session de l'Assemblée des États Parties.

La candidature du juge et professeur Ugrekheldze est présentée au titre de la liste A, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Le juge et professeur Ugrekheldze répond pleinement aux exigences prévues à l'alinéa b), sous-alinéa i), du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

L'exposé des qualifications du juge et professeur Ugrekheldze déposé conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi que son *curriculum vitae* sont joints à la présente.

L'ambassade de Géorgie auprès du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale les assurances de sa très haute considération.
